

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Questions stratégiques

Coopération avec d'autres organisations

CONSORTIUM INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE
LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES (ICCWC)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, la Conférence des Parties:

CHARGE le Secrétariat de chercher à resserrer les liens internationaux entre les institutions de la Convention, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, et les organismes nationaux de lutte contre la fraude, et de travailler en étroite coopération avec l'OIPC-INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes en tant que partenaires de l'ICCWC.

3. La résolution donne aussi instruction au Secrétariat:
 - a) *de coopérer avec les organisations partenaires de l'ICCWC, les réseaux régionaux et sous-régionaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et les autorités nationales compétentes pour:*
 - i) *préparer et distribuer un matériel de formation approprié; et*
 - ii) *faciliter l'échange d'informations techniques entre les autorités chargées du contrôle aux frontières;*
4. L'objet du présent document est de mettre les Parties au courant des activités menées collectivement sous les auspices de l'ICCWC depuis la CoP16. Le Secrétariat saisit aussi cette occasion pour souligner, dans le présent document, certains des projets importants des organisations partenaires de l'ICCWC réalisés dans le cadre de leurs programmes respectifs.

Activités conduites collectivement sous les auspices de l'ICCWC

5. Les *outils analytiques de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts* (ICCWC Wildlife and Forest Crime Analytic Toolkit)¹, lancés à la 62^e session du Comité permanent (Genève, 2012), offrent aux fonctionnaires, aux douanes, à la police et autres organismes chargés de la lutte contre la fraude un cadre pour analyser de façon exhaustive leur réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et pour identifier leurs besoins en matière d'assistance technique². L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dirige la mise en œuvre des outils qui sont en train

¹ http://www.cites.org/sites/default/files/common/resources/pub/ICCWC_Toolkit_v2_english.pdf

² http://www.cites.org/fra/news/pr/2012/20120725_ICCWC_toolkit.php

d'être mis en place en Angola, au Bangladesh, au Gabon, au Mexique, au Népal, au Pérou et au Viet Nam.

6. La résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude, sous Concernant l'application de la Convention, les contrôles et la coopération* recommande à toutes les Parties:

...

- iv) *d'utiliser, selon que de besoin, la boîte à outils analytique de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts;*
7. Le Secrétariat se félicite que des Parties aient demandé, officiellement, un appui de l'ICCWC pour mettre en œuvre les outils.
8. Un des résultats clé de la 22^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale qui a eu lieu du 22 au 26 avril 2013 à Vienne, Autriche, a été l'adoption d'une résolution sur les "Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées"³. Cette résolution, qui a ultérieurement été adoptée par le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Organisation des Nations Unies, le 25 juillet 2013, félicite l'ICCWC pour ses efforts et encourage l'ONUDC, en coordination avec les partenaires de l'ICCWC, à poursuivre ses efforts pour fournir une assistance technique et une formation à la lutte contre le trafic illégal de faune et de flore sauvages, y compris par la mise en œuvre des *outils analytiques de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*.
9. La Déclaration de Londres, adoptée à l'occasion de la Conférence de Londres sur le commerce illégal d'espèces sauvages, le 13 février 2014⁴, appelle également la communauté internationale à renforcer les systèmes de lutte contre la fraude pour apporter une réponse préventive et réactive plus forte à la criminalité liée aux espèces sauvages en appliquant, entre autres, les *outils analytiques de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts*.
10. Pour soutenir l'analyse fournie par les outils, l'ICCWC est en train de concevoir des indicateurs afin d'aider les pays à mesurer et surveiller l'efficacité de leurs efforts en matière d'application des lois. L'ONUDC, au nom de l'ICCWC, a accueilli un atelier d'experts sur les 'Indicateurs de mesure des réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts' (16-18 décembre 2013, Vienne, Autriche). Le Secrétariat CITES ainsi que des représentants de plusieurs organes de gestion nationaux CITES et le Président du groupe de travail du Comité permanent sur les obligations spéciales en matière de rapports ont participé à cet atelier. Le Secrétariat a accepté de diriger les travaux, au sein de l'ICCWC, pour finaliser ces indicateurs en 2014.
11. L'ICCWC a continué d'élaborer et de réaliser des activités de renforcement des capacités et des outils pour les organismes nationaux de lutte contre la fraude en vue de renforcer l'efficacité de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, surtout en ce qui concerne l'utilisation de techniques d'enquête spécialisées et de technologies de criminalistique, notamment:
 - a) L'ONUDC, au nom de l'ICCWC, a mis au point des *Lignes directrices pour les méthodes et procédures de police scientifique en matière d'échantillonnage et d'analyse de l'ivoire*⁵. L'ICCWC a également collaboré avec le Centre pour la biologie de la conservation à l'Université de Washington, aux États-Unis d'Amérique, en vue de conduire une analyse de l'ADN d'échantillons de saisies d'ivoire à grande échelle. Les deux projets ont pu être réalisés grâce à un financement généreux du mécanisme d'octroi de subventions pour le développement de la Banque mondiale. D'autres informations sur ces projets se trouvent dans le document SC65 Doc. 42.1 annexe 1 sur les *Éléphants*, préparé pour la présente session.
 - b) L'ICCWC, en collaboration étroite avec l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, a organisé un atelier de formation de deux jours destiné aux fonctionnaires chargés de la lutte contre la fraude liée aux

³ http://cites.org/fra/news/sundry/2013/20130502_ccpcj_resolution.php

⁴ <http://cites.org/sites/default/files/fra/news/sundry/2014/london-wildlife-conference-declaration-140213.pdf>

⁵ <http://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2013/November/unodc-hosted-meeting-strengthens-measures-to-protect-elephants-killed-for-illegal-ivory-trade.html>

espèces sauvages de 21 pays d'Afrique et d'Asie (30-31 octobre 2013, Nairobi, Kenya)⁶. L'atelier précédait la phase opérationnelle de l'Opération COBRA II et visait à renforcer les compétences des fonctionnaires participant à cette opération à l'utilisation d'une vaste gamme de techniques d'enquête innovantes et spécialisées, y compris des outils et services mis à leur disposition par les organisations partenaires de l'ICCWC⁷. L'ICCWC a également participé à une réunion de planification de l'Opération COBRA II, le 1^{er} novembre 2013, à Nairobi, Kenya. Ces deux activités ont pu être réalisées grâce à un financement généreux mis à la disposition de l'ICCWC par la Suède.

- c) En consultation avec les États de l'aire de répartition des rhinocéros, l'ICCWC a déterminé la nécessité de former les responsables de l'application des lois à l'échantillonnage de l'ADN de la corne de rhinocéros. En réponse à ce besoin, et en appui à l'application des décisions 16.84, paragraphe d) et 16.89, paragraphe b), sur les *Rhinocéros (Rhinocerotidae spp.)*, le Département sud-africain de l'environnement, le Laboratoire de génétique vétérinaire de l'Université de Pretoria et l'ICCWC ont conjointement accueilli un atelier sur l'échantillonnage de l'ADN des rhinocéros, les 5 et 6 novembre 2013, au *Southern African Wildlife College* près de Hoedspruit, Afrique du Sud⁸. L'atelier qui comprenait une formation sur le terrain dans le Parc national Kruger a réuni des fonctionnaires chargés de l'application des lois de chacun des 11 États de l'aire de répartition des rhinocéros d'Afrique ainsi que de la Chine, de la Thaïlande et du Viet Nam. L'atelier a été organisé grâce à un financement fourni généreusement à l'ICCWC par les Pays-Bas. Le Secrétariat fait rapport en plus grand détail sur cet atelier dans le document SC65 Doc. 43.2 sur les *Rhinocéros*, préparé pour la présente session.
- d) Au moment de la rédaction du présent rapport (mai 2014), les partenaires de l'ICCWC sont en train de mettre au point des projets d'appui à l'application des paragraphes c) et d) de la décision 16.78, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants (Elephantidae spp.)*. Ces projets visent au renforcement des capacités en matière de recours aux livraisons surveillées et aux outils de lutte contre le blanchiment d'argent et seront réalisés grâce au financement apporté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Commission européenne.
12. Le paragraphe a) de la décision 16.40, *Lutte contre la fraude*, demande que l'on envoie des équipes de soutien en cas d'incident affectant des espèces sauvages, composées de représentants de la loi ou de spécialistes compétents, à la demande des pays touchés par un braconnage important de spécimens CITES ou qui ont procédé à des saisies à grande échelle de ces spécimens, pour les aider, les guider et faciliter les mesures de suivi appropriées, immédiatement après un incident⁹. En juillet 2013, le Sri Lanka a demandé l'aide de l'ICCWC qui a déployé sa première équipe de soutien en cas d'incident, dirigée par INTERPOL, afin de recueillir des échantillons d'ADN dans une saisie d'ivoire à grande échelle¹⁰. Le déploiement cette équipe a été généreusement financé par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC.
13. En collaboration étroite avec les partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat a réuni une équipe spéciale sur les rhinocéros les 28 et 29 octobre 2013 à Nairobi, Kenya¹¹ dans le cadre des dispositions de la décision 16.89, paragraphe a), sur les *Rhinocéros (Rhinocerotidae spp.)* et a rassemblé des experts et des représentants de 21 pays touchés par le braconnage des rhinocéros et le commerce illégal de la corne de rhinocéros. Durant cette réunion, les participants ont reçu des informations sur les outils et services que les organisations partenaires de l'ICCWC mettent à la disposition de la communauté d'application des lois, notamment les systèmes de communication sécurisés en temps réel, les bases de données criminelles internationales et un appui opérationnel technique. D'autres informations sur l'équipe spéciale se trouvent dans le document SC65 Doc. 43.2 sur les *Rhinocéros*, préparé pour la présente session.
14. Sous les auspices de l'ICCWC, une équipe d'INTERPOL a travaillé avec une équipe de la Banque mondiale pour soutenir l'élaboration d'un projet de renforcement des capacités d'application des lois de la République démocratique populaire lao. Le Fonds pour l'environnement mondial a approuvé un projet de 12 millions USD pour les aires protégées et les espèces sauvages (*Protected Areas and Wildlife-PAWS*)¹²

⁶ http://www.cites.org/fra/news/sundry/2013/20131104_iccwc_training.php

⁷ http://cites.org/fra/news/sundry/2014/20140210_operation_cobra_ii.php

⁸ http://cites.org/fra/news/pr/2013/20131106_forensics.php

⁹ <http://www.cites.org/fra/dec/valid16/192>

¹⁰ http://www.cites.org/eng/news/sundry/2013/20130725_iccwc_wist_Srilanka.php

¹¹ http://www.cites.org/fra/news/pr/2013/20131031_rhino_task-force.php

¹² <http://documents.worldbank.org/curated/en/2014/02/19231957/lao-peoples-democratic-republic-protected-area-wildlife-project>

pour la République démocratique populaire lao. Les travaux conduits sous les auspices de l'ICCWC ont permis d'inclure plus de 3 millions USD pour le renforcement des capacités d'application des lois relatives aux espèces sauvages et aux forêts dans le cadre du projet PAWS. L'examen des besoins en matière de capacité d'application des lois a été généreusement financé par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC.

15. L'Organisation mondiale des douanes (OMD), au nom de l'ICCWC, était, au moment de la rédaction du présent rapport, en train de finaliser la préparation d'un "Atelier ICCWC sur la lutte contre la contrebande de bois de Madagascar vers l'Asie", qui aura lieu du 19 au 20 mai 2014 à Séoul, République de Corée. L'atelier sera financé par la Commission européenne dans le cadre d'un projet géré par INTERPOL au nom de l'ICCWC. Le Secrétariat fera rapport en plus grand détail sur cette question dans le document SC65 Doc. 48.1, *Ébènes (Diospyros spp.) et palissandres (Dalbergia spp.) de Madagascar*.
16. Parmi les autres projets de l'ICCWC actuellement en préparation, il y a un projet placé sous la direction d'INTERPOL conçu pour renforcer les capacités d'enquête et d'arrestation de fugitifs suspectés d'avoir participé à des infractions liées aux espèces sauvages et l'Opération UNITY, une opération conduite par INTERPOL pour lutter contre le commerce illégal de parties et produits d'ours en Asie. Ces deux projets ont bénéficié d'un financement généreux de la Commission européenne.
17. S'appuyant sur les résultats de la première réunion mondiale des réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages qui a eu lieu en marge de la CoP16¹³, l'ICCWC a soutenu des activités d'amélioration de la coopération en matière de lutte contre la fraude, aux niveaux des secteurs et des régions. Ces activités ont été possibles grâce à un financement généreux fourni par le Département d'État des États-Unis d'Amérique et comprennent:
 - a) l'ICCWC a facilité la participation d'un représentant du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de la corne de l'Afrique (HA-WEN) à une réunion du Bureau régional de liaison en matière de renseignements pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (RILO-ESA) qui a eu lieu du 14 au 18 octobre 2013 en Ouganda;
 - b) l'ICCWC a soutenu la participation du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN-WEN) et de HA-WEN, à un atelier régional qui a eu lieu du 29 au 31 octobre 2013 au Koweït. L'atelier sur le "Renforcement de la coopération régionale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Asie de l'Ouest"¹⁴ a réuni huit pays d'Asie de l'Ouest. Il était conjointement organisé par l'Autorité publique de l'environnement du Koweït, le Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat et rendu possible grâce aux ressources fournies au Secrétariat par la Commission européenne;
 - c) l'ICCWC est actuellement en train de finaliser des dispositions en vue de parrainer un cadre du Bureau régional de liaison pour les renseignements de l'OMD pour l'Asie Pacifique (RILO-AP) et lui permettre d'assister à l'Atelier multidonateurs ASEAN-WEN et partenariat sur la durabilité ainsi qu'à la neuvième réunion annuelle de l'ASEAN-WEN, du 27 au 29 mai 2014, à Hanoi, Viet Nam.

Personnel de soutien à l'ICCWC

18. Le contrat du responsable, Soutien à l'ICCWC, au Secrétariat, qui a commencé en octobre 2012, s'est terminé le 15 décembre 2013. Le Secrétariat souhaite remercier le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède pour le financement ayant permis de financer ce poste.
19. Le Secrétariat a le plaisir d'informer les Parties qu'un nouveau financement a été mis à disposition par le Royaume-Uni pour un poste de responsable, Soutien à l'ICCWC, d'une durée d'une année, au Secrétariat. Au moment de la rédaction du présent rapport, le poste est pourvu de façon temporaire tandis que le processus de recrutement est en cours. Le Secrétariat souhaite remercier l'Australie, en particulier le Gouvernement de l'Australie méridionale et la Suède qui ont mis des ressources à disposition afin de financer ce poste temporaire.
20. Le poste de responsable, Soutien à l'ICCWC, au Secrétariat contribue de manière considérable à la mise en œuvre des activités multiples conduites par l'ICCWC. INTERPOL a également recruté deux personnels

¹³ http://cites.org/fra/news/sundry/2013/20130715_wen_report.php

¹⁴ http://cites.org/fra/news/sundry/2013/20131111_west-asia_cooperation.php

de soutien à l'ICCWC grâce à un financement fourni par la Commission européenne. Le Secrétariat estime que des postes semblables au sein de chaque organisation partenaire de l'ICCWC permettraient de renforcer considérablement la capacité du Consortium d'atteindre ses objectifs.

Projets de chaque organisation partenaire de l'ICCWC

21. Les organisations partenaires de l'ICCWC gèrent et conduisent plusieurs projets et activités importants et variés dans le cadre de leurs programmes respectifs. Il ne serait ni pratique ni possible de décrire tous ces projets et activités dans le présent document mais le Secrétariat souhaite saisir cette occasion pour attirer l'attention des Parties sur ce qui suit.

INTERPOL

22. Le 6 septembre 2013, le 5 décembre 2013 et le 22 janvier 2014, INTERPOL a émis des notices mauves afin d'obtenir d'autres informations sur la localisation et les activités de navires présumés engagés dans une pêche illégale¹⁵. C'est la première fois que des notices mauves, qui servent habituellement à obtenir ou fournir des informations sur le mode opératoire, l'objet, les dispositifs et les méthodes de dissimulation employés par des criminels, sont utilisées pour lutter contre la pêche illégale. Le Secrétariat encourage les Parties à recourir de plus en plus au système de notices INTERPOL qui peut les aider dans leurs efforts de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages¹⁶.
23. Dans le cadre du Projet LEAF (*Law Enforcement Assistance for Forests*)¹⁷, INTERPOL a terminé une "Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités pour lutter contre la criminalité liée aux forêts"¹⁸, qui est mise à la disposition du public, et souligne les besoins en ressources communes des organismes d'application des lois sur les forêts ainsi que la réforme législative requise pour renforcer le mandat légal ou la protection des forêts.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

24. Le 5 mars 2014, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'ONUDC ont lancé une campagne mondiale appelant les touristes à aider à réduire la demande de biens et services illégaux. La campagne intitulée "Vos actions comptent, soyez un voyageur responsable" vise à sensibiliser aux biens et services illégaux les plus communs auxquels les touristes pourraient être exposés au cours de leurs voyages, y compris le trafic illégal de produits issus d'espèces sauvages¹⁹.
25. Le 19 décembre 2013, l'ONUDC a émis un message d'intérêt public sur la criminalité liée aux espèces sauvages pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique afin de soutenir les efforts en cours de réduction de la demande de spécimens d'espèces sauvages illégaux. La campagne "Wildlife crime : Don't be a part of it!" (la criminalité contre les espèces sauvages, n'en soyez pas complice) à laquelle l'Ambassadrice de bonne volonté du PNUÉ et actrice chinoise M^{lle} Li Bing Bing a prêté son concours, avait pour objectif de sensibiliser les jeunes Asiatiques aux conséquences de l'achat, la vente et la consommation d'espèces en danger d'origine illégale²⁰.

Banque mondiale

26. L'initiative StAR pour le recouvrement des avoirs volés est un partenariat entre la Banque mondiale et l'ONUDC afin d'empêcher le blanchiment des recettes de la corruption et de faciliter le retour en temps voulu des avoirs volés²¹. Toute une gamme de produits de connaissance a été développée dans le cadre de cette initiative, notamment des guides de récupération des avoirs volés et des outils de repérer des avoirs. Le Secrétariat a mis ces ressources à la disposition des Parties dans le cadre du Collège virtuel CITES.

¹⁵ <http://www.interpol.int/INTERPOL-expertise/Notices/Purple-notices—public-versions>

¹⁶ <http://www.interpol.int/INTERPOL-expertise/Notices>

¹⁷ <http://www.interpol.int/Crime-areas/Environmental-crime/Projects/Project-Leaf>

¹⁸ <http://www.interpol.int/content/download/20244/182327/version/5/file/INTERPOL%20Needs%20Assessment%20Report.pdf>

¹⁹ <http://www.bearesponsibletraveller.org/>

²⁰ http://www.unodc.org/unodc/en/frontpage/2013/November/unodc-launches-new-psa_wildlife_crime_-dont-be-a-part-of-it.html?ref=fs1

²¹ <http://star.worldbank.org/star/>

27. Pour soutenir la collecte et l'utilisation des renseignements à caractère pénal, la Banque mondiale est en train de terminer un projet d'évaluation du braconnage des éléphants et du trafic de l'ivoire, financé par le Fonds pour l'environnement mondial et intitulé "Système de renseignements sur la criminalité liée aux éléphants et évaluation du modèle de gouvernance". Dans le contexte de ce projet, un cadre est en train d'être examiné pour renforcer la collaboration en matière de renseignements aux niveaux local, national, régional et mondial, ainsi qu'un modèle de gouvernance d'accompagnement. Le consultant de la Banque mondiale a rencontré toutes les organisations partenaires de l'ICCWC, a reçu leurs contributions, et a mené des visites de sites approfondies en Afrique du Sud, au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe.

Organisation mondiale des douanes

28. La plateforme de Communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD (CENcomm)²², un système de communication basé sur Internet destiné à un groupe fermé d'utilisateurs, a permis d'obtenir et de codifier l'échange en temps réel de renseignements et d'informations entre les douanes, la police et les autorités chargées des espèces sauvages qui ont participé à l'Opération COBRA II. CENcomm a joué un rôle d'importance critique durant l'Opération COBRA II et le Secrétariat encourage les Parties à renforcer l'échange sécurisé d'informations et de renseignements à travers les régions et les secteurs dans le cadre des outils de communication administrés par les partenaires de l'ICCWC.

Remarques finales

29. Les menaces posées par la criminalité grave liée aux espèces sauvages ne sauraient être efficacement traitées que par des efforts collectifs et une collaboration accrue à l'échelle de tous les États de l'aire de répartition, de transit et de destination ainsi qu'à travers toutes les chaînes de la lutte contre la fraude. La création de l'ICCWC, en 2010, témoignait de cette nécessité et, depuis, le Consortium a mené tout un éventail d'activités pour renforcer les capacités d'application des lois et améliorer la coopération géographique et intersectorielle en vue de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
30. Les activités réalisées sous les auspices de l'ICCWC continuent de consolider l'élan en faveur de l'objectif du Consortium, à savoir renforcer les capacités à long terme des autorités en matière de lutte contre la fraude en apportant les outils et les services dont elles ont besoin pour lutter plus efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'ICCWC est en train d'élaborer un plan stratégique et un plan de travail conjoint pour guider la mise en œuvre de ses activités futures. Les deux documents seront mis à la disposition des Parties dès qu'ils seront prêts.
31. Le portail de l'ICCWC sur le site web de la CITES a été amplifié et mis à jour pour partager l'information sur les outils et activités du Consortium et leur donner une plus grande publicité²³. Le portail existe en français, anglais et espagnol.
32. L'ICCWC ne peut atteindre ses objectifs qu'avec l'appui de la communauté de donateurs. Le Consortium est très reconnaissant pour le financement généreux fourni à l'ICCWC par la Commission européenne, les États-Unis, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et le mécanisme d'octroi de subventions pour le développement de la Banque mondiale.
33. Toutefois, l'ICCWC a besoin d'un appui permanent de la communauté de donateurs pour atteindre ses objectifs comme le reconnaît la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP16), *Application de la Convention et lutte contre la fraude*, dans laquelle, sous *Concernant les autres actions promouvant l'application de la Convention*, la Conférence des Parties:

PRIE instamment les Parties et la communauté des donateurs de soutenir financièrement l'ICCWC, afin de s'assurer que le Consortium puisse atteindre ses objectifs en apportant un appui coordonné aux agences nationales chargées de faire respecter la législation relative aux espèces sauvages et aux réseaux sous-régionaux et régionaux, et en menant des activités de renforcement des capacités.

Recommandation

34. Le Comité permanent est invité à prendre note du présent rapport.

²² <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/cen.aspx>

²³ <http://www.cites.org/fra/ICCWC-launches-new-web-portal-on-combating-wildlife-and-forest-crime>